

MOT DE LA COORDONNATRICE

Ouf! Encore une très grosse année pour le Service budgétaire. Laissez-moi vous dire que votre équipe n'a pas « chômée »! En plus des services habituels tels que : la consultation budgétaire, les formations et les prêts sans intérêt, on a trouvé le temps de développer notre organisme.

En effet, ayant comme objectif de devenir une référence 2.0 en matière de consommation de biens et services, notre site internet connaît une popularité grandissante qui ne se dément pas. À l'heure actuelle, nous allons franchir le cap des 30 000 visiteurs uniques par année. De plus, nous avons mis beaucoup d'énergie à dynamiser notre page Facebook qui est rendue à 158 j'aime alors que nous avons débuté en septembre 2013 avec 22 j'aime!

Par ailleurs, nous avons participé, avec nos membres, à de nombreuses activités mobilisatrices comme : les 28 électriques, la Semaine de la richesse collective, la Campagne nationale de sensibilisation au crédit et à l'endettement, la Semaine de reconnaissance de la défense collective des droits et plusieurs autres.

Enfin, nous avons créé pour vous une toute nouvelle grille de budget quotidienne qui est téléchargeable directement sur notre site web (www.servicebudgetaire.com). Elle permet de connaître sa consommation sur une base quotidienne dans le but de pouvoir établir un budget mensuel et à la semaine. À essayer!

En terminant, je tiens à remercier toute mon équipe pour son beau travail! Longue vie au Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est.

Sylvia Racine, Coordonnatrice



Dans cette édition vous retrouverez:

- * Entre deux votes on pourrait faire quelques choses
- * La semaine de Reconnaissance de la défense collective des droits.
- * Budget provincial 2014-2015
- * Colloque sur les PPP sociaux
- * L'alimentation
- * Jeux-Questionnaire



Nos bureaux seront fermés du
20 juin au 1 septembre 2014.
Nous vous souhaitons une belle
période estivale

Attention Fraude sur internet!

Depuis quelques années, les fraudes par courriel sont de plus en plus fréquentes.

Ces fraudeurs envoient des courriels sous le nom d'institutions reconnues tel que Hydro-Québec ou encore les institutions financières et vous demande des informations personnelles ou encore un avis qui demande d'effectuer un paiement qui est en retard.

Lorsque vous recevez un courriel de ce genre assurez-vous de confirmer la provenance en appelant directement le service en question.



Exemple de courriel :

Bonjour,

Nous vous rappelons que le paiement de votre dernière facture d'électricité a échoué à cause d'un échec technique sur le système de prélèvement automatique.

La date limite étant dépassée, pour éviter la pénalité de retard, nous vous donnons la possibilité de régulariser sans délai en ligne dans votre dossier client.

Régulariser votre facture maintenant

A bientôt sur votre espace client,

Votre conseiller hydroquébec

Il est important de s'attarder au détails du courriel. Dans l'exemple ci-haut, le conseiller ne nomme pas son poste, ni son nom et le nom de la compagnie n'est pas bien écrite. Faites attention aux détails et ne soyez pas mal à l'aise de vous occuper de vos affaires !



Semaine de reconnaissance de la défense collective des droits

Les organismes en défense collective des droits du Saguenay-Lac-Saint-Jean organise une semaine de reconnaissance pour permettre à la population du mieux connaître ces organismes qui travaillent pour défendre vos droits. Collectivement droits devant !

Les organismes présent sont les Services budgétaires, le MÉPAC, Accès condition vie, les AQDR, Mouvement action chômage, LASTUSE du Saguenay et Récif 02.

Horaire des activités:

Lundi 16 juin 15 h à 18 h : Rallye Urbain au Carré de *St-Félicien*, animation engagé et activités surprises

Mardi 17 juin 12 h à 14 h: Rallye de la défense collective des droits, clowns et animation au vieux port de *Chicoutimi*.

Mercredi 18 juin 16 h à 18 h : Souper hot dog à la *Maison des jeunes d'Alma*, Lutteur Sumo, roue chanceuse, atelier pour tous et des prix de participation. Venez nous y rejoindre en grand nombre ! L'activité est ouverte à tous et gratuite !

Jeudi 19 juin de 13 h à 21 h: Activité de clôture . Ateliers, souper communautaire et spectacle à *Jonquière*. Coin St-Dominique et St-Antoine.

**Semaine du 16
au 19 juin 2014.
Info au 418-412-
4545**

Colloque sur les PPP sociaux

Connaissez-vous les PPP sociaux ?

Le 24 avril dernier, le Service budgétaire Lac-Saint-Jean Est a participé au colloque sur les PPP sociaux organisé par la Table des regroupements de la région 02. Nous avons assisté à la conférence de madame Brigitte Alpin, auteure des livres « *Ces riches qui ne paient pas d'impôt* » et « *La crise fiscale qui vient* ». Mme. Alpin est fiscaliste et s'intéresse depuis quelques années aux PPP sociaux.

Les PPP sont des fondations de partenariat public philanthropique. Ils ont vu le jour dans la dernière décennie. À cette époque, le gouvernement proposa la création de trois fonds dans le domaine social, dont le principal est avec la Fondation de Lucie et André Chagnon (FLAC) pour les saines habitudes de vie. Concrètement, ces fonds sont constitués de fonds privé (comme la FLAC) et de sommes versés par le gouvernement. L'administration de ces fonds est gérée uniquement par la Fondation, le gouvernement n'a aucun pouvoir de décision concernant sa gestion. Par ailleurs, les fondations de type PPP génèrent annuellement des profits de placement de l'ordre de 5 % annuellement, dont 3.5 % de ce revenu doit être attribué à un PPP. Les sommes injectés par la fondation sont admissibles à un crédit d'impôt sur 50 % des sommes qu'ils ont investi.

Exemple:

- * La fondation a un placement de 50 millions.
- * Le revenu de la fondation sur les intérêts de placement équivaut à 2.5 millions, soit 5%.
- * Don (3.5%) de charité remis dans le domaine social par le PPP:1,75 million.
- * Le gouvernement investira également 1,75 million dans ce fonds, constituant ainsi un fonds total de 3,5 millions dont il ne pourra pas en faire la gestion.
- * La fondation aura un crédit d'impôt sur un montant de 875 000\$ (la moitié du PPP)

Selon Mme Alpin, nous n'avons toujours pas récupéré le crédit d'impôt donné à ces fondations lors de leur création datant maintenant de 12 ans. Les chances de récupérer ces sommes sont pratiquement nulles. Dans les faits, le régime fiscal permet aux fondations privées de ne pas payer leur juste part. « C'est une menace à la démocratie », a dénoncé la conférencière.



Brigitte Alpin et Véronique Bouchard, intervenante

Entre deux votes on pourrait faire quelques chose!

mepacq

Suite au élection fédérale du 7 avril dernier, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) à lancé un outil de mobilisation intitulé «**Entre deux votes on pourrait faire quelque chose!**»

Avec cet outil, le MÉPACQ cherche à inciter la population à s'impliquer dans les nombreuses luttes sociale en cours au Québec.

Voici un bref résumé de ce que comporte ce guide.

⇒ **Qu'est-ce que la démocratie?** C'est un régime politique qui permet la participation du peuple aux décision prises par le gouvernement. Vivre dans une société démocratique , ça veut dire aussi que tout le monde devrait être égal selon la loi (par ex: chaque personne, riche ou pauvre, a le droit à un vote).

⇒ **Vivons-nous dans une démocratie?**

Les promesses électorales: Lors des élection, les électeurs et les électrices se prononcent sur des programmes électoraux et des promesse électorales. Toutefois, rien n'oblige les partis à respecter leurs promesses une fois au pouvoir.

La ligne de parti: Pour les votes importants, toutes les député-e-s sont obligé-e-s de voter comme leur parti, peu importe leur opinions ou celle des gens qui ont voté pour eux et elles.

L'adoption des lois sous bâillon: C'est lorsque le gouvernement, en fin de session parlementaire, fait adopter une série de lois, généralement critiquées, en très peu de temps et sans débat. Cela ne permet pas aux député-e-s de l'opposition, ni aux groupes de pression ou aux citoyen-ne-s-, de donner leur avis sur ces lois. Ex: le projet de loi 78(lois spéciale) visant à mettre un terme à la grève étudiante de 2012 à été adopté sous bâillon.

⇒ Pour le MÉPACQ la vraie démocratie doit passer par une démarche d'éducation populaire avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette démarche consiste à identifier et analyser ensemble les problèmes, à trouver des solution et passer à l'action collectivement pour que ça change. Rappelons-nous que la totalité des lois sociales au Québec provient de pressions des citoyennes et citoyens qui se sont organisé-e-s

Pour en savoir davantage, consulter le site web suivant <http://www.mepacq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/04/Guide-democratie-final.pdf>. ou contactez-nous afin d'obtenir une version papier du document.

Les luttes sociales seront particulièrement nécessaires dans un contexte où le nouveau gouvernement est majoritaire et sera donc encore plus en mesure de décider de couper dans le programmes sociaux, hausser les tarifs des services publics et d'introduire des mesure néolibérales à moins d'une forte mobilisation de la population québécoise.



Budget provincial 2014-2015



Le 4 juin 2014 se déroulait le dépôt du budget provincial du gouvernement libéral de 2014-2015. Le Service budgétaire était présent à l'écoute collective organisée par Solidarité populaire Saguenay Lac-Saint-Jean.

Le budget élaboré par Carlos Leitao nous laisse sur notre faim. Plusieurs mesures annoncées sont transitoires pour le budget de l'an prochain. Le gouvernement nous fait part des changements qui vont survenir au cours de l'année et qui vont mettre la table pour le budget 2015-2016.

Toutefois, lors des annonces aucune mesure concrète n'a été annoncée pour ce qui est dans quels ministères précisément, seront effectuées les coupures. Les coupures toucheront 13 ministères sur 22.

Les seules annonces concrètes concernent pour le moment les taxes sur l'alcool. La bière reviendra à 0,05 cent de plus la bouteille, 0,24 cents de plus pour la bouteille de vin et également une augmentation pour le tabac qui tourne autour du 4 \$ de plus par cartouches de 200 cigarettes. La mesure qui touche les familles est l'augmentation des frais de garderie à 7,30/jour dès le 1 octobre 2014 au lieu de 7 \$ pour la journée. En général, pour les consommateurs moyens les seuls changements qui les touchent personnellement sont ces deux mesures.



Plusieurs analystes ont commenté le budget et plusieurs ministères seront touchés, mais le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale sera dans les plus touchés. Les organismes en défense collective des droits tels que le Service budgétaire est subventionné par ce ministère. La hauteur des coupures atteintes 92,5 millions de dollars. Ce qui représente une coupure de 2,1 % du budget total. Ces coupures seront principalement dans les mesures d'aide à l'emploi. Selon l'IRIS, un institut de recherches, les prestataires d'aide social doivent prévoir des inspections et des vérifications. Le gouvernement vérifiera la conformité des montants versés aux prestataires.



La principale bonne nouvelle est la création de 3000 nouveaux logements sociaux, dont 500 pour les itinérants. Il sera donc investi 8 millions pour la lutte à l'itinérance. Au cours de l'année, nous devons être attentifs puisqu'il reste 3.3 milliards à aller chercher dans les différents programmes existants. Au cours de l'année, nous verrons la création de nouvelles commissions pour analyser les mesures fiscales qui permettra d'aller chercher d'avantage d'argent dans ce domaine. Une commission d'analyse permanente sera également créée pour analyser l'efficacité de chacun des programmes sociaux.

Les demandes faites par les groupes communautaires devront donc attendre que le réaménagement budgétaire soit fait pour espérer une augmentation de leur subvention.



Si vous voulez avoir d'avantage d'information, vous pouvez faire la lecture du plan budgétaire :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>

Alimentation

Pour connaître le meilleur rapport qualité-prix d'un produit, il faut comparer le prix par rapport au volume/poids. Cette information est disponible sur les étiquettes sur les tablettes. Habituellement, les plus grosses quantités sont plus avantageuses, mais lors de spéciaux, ce n'est pas toujours le cas, d'où l'importance de comparer le prix par volume.

Spéciaux avantageux pour les fruits et légumes

Ananas :	2,50 \$
Cantaloup :	0,99 \$
Fraise :	1,50 \$/454 g
Haricot vert :	0,99 \$/lb
Melon d'eau :	2,50 \$
Nectarine :	0,79 \$/lb
Patate :	1,50 \$/10 lbs
Poire Bartlett :	0,79 \$/lb
Pomme gala :	0,99 \$/lb



Jeu-Questionnaire

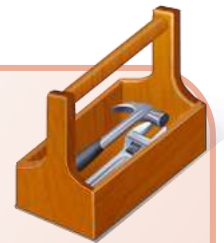
La semaine dernière, vous avez acheté un imperméable de 200 \$. Aujourd'hui, il est en solde à 150,00 \$ à la même boutique. Pouvez-vous exiger que l'on vous accorde le rabais ?

- A. Non.
- B. Oui, puisque votre achat a été effectué il y a moins de 10 jours.
- C. Oui, si votre facture ne porte pas la mention « vente finale ».

La réponse est A. Le commerçant n'est pas obligé d'accorder rétroactivement un rabais, à moins que sa publicité affirme le contraire. Certains commerces ont toutefois adopté des politiques plus souples afin de satisfaire leur clientèle



Grille de dépenses quotidiennes qui se nomme:



Où va votre argent ?

Vous pouvez la trouver sur notre site internet au www.servicebudgetaire.com

Voici le lien :

<http://www.servicebudgetaire.com/page-outils>